



Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports  
Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion  
Ministère des Solidarités et de la Santé

## **CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DES CONSEILLERS D'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE JEUNESSE**

**Année 2020**

**Spécialité : Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques  
éducatives**

**Sujet n° : 4 (principal)**

### **ÉPREUVE : 1 admission (externe, interne et troisième concours) :**

Épreuve technique et pédagogique consistant, à partir d'un dossier comportant 20 pages maximum élaboré par le jury, en l'exposé d'un projet d'action portant sur la mise en œuvre d'une politique publique de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative en privilégiant et mobilisant les compétences du candidat dans sa spécialité. Cette épreuve permet de tester l'aptitude pédagogique du candidat et sa capacité à transmettre, former, convaincre et écouter un public, constitué du jury, qu'il doit identifier comme un groupe de décideurs. Le candidat doit démontrer sa capacité de transmission ainsi que celle à concevoir globalement une action plaçant les destinataires en situation d'agir en mobilisant les démarches d'éducation populaire (durée : trois heures, dont deux heures de préparation et une heure d'entretien, dont trente minutes d'exposé et trente minutes de questionnement avec le jury ; coefficient 3, dont coefficient 1 pour l'exposé et coefficient 2 pour l'entretien avec le jury).

En vue de cet entretien, le jury utilise une grille d'évaluation dont le contenu est chaque année mis en ligne sur le site internet du ministère en charge de la jeunesse.

**IMPORTANT : dès la remise du sujet, les candidats sont priés de vérifier la numérotation et le nombre de pages du dossier documentaire. Ce dossier comporte 7 documents et 20 pages.**

### **Sujet :**

Vous êtes conseiller(ère) d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ) dans une direction départementale de la cohésion sociale (DDCS).

Lors d'une réunion bilan de l'été que la DDCS réalise avec les partenaires des centres de loisirs (fédérations d'éducation populaire, CAF, MSA), les participants ont souligné la grande vigilance des équipes d'encadrement pour que ces accueils se déroulent dans de bonnes conditions de sécurité.

Toutefois, ils regrettent que les projets de ces accueils ne prévoient que rarement l'implication des enfants.

En général, ceux-ci peuvent choisir une activité parmi celles proposées mais, le plus souvent, les activités leur sont imposées et relèvent, parfois, de « l'occupationnel ». En outre, les pratiques de développement de l'autonomie des enfants se réduisent le plus souvent à la participation aux tâches de vie quotidienne mais pas à l'apprentissage de la prise de décision en collectivité.

Votre responsable de service vous demande de lui proposer un plan d'actions partenarial pour aider les équipes d'encadrement à construire des projets qui associent davantage les enfants dans l'ensemble du fonctionnement. Vous rappellerez à ce propos les enjeux et modalités diverses de la participation des enfants.

Pour formuler votre proposition, vous vous appuyerez sur le dossier ressource ci-joint et sur vos connaissances

Documents joints :

Document 1 : Légifrance ; Code de l'action sociale et des familles ; Article R227-1 et R227-23 à R227-26, (2 pages).	Pages 1 et 2
Document 2 : Le journal de l'animation ; n°175 Janvier 2017 ; Fiche technique : Créer son Arbre pédagogique : de l'idée à l'action ; Florent CONTASSOT, (3 pages).	Pages 3 à 5
Document 3 : Publication de l'INJEP Jeunesse éducation et territoire ; n° 16 ; 2007 « Education et citoyenneté » ; coordonné par Bernard BIER et Joël Le BRETON, extrait, (4 pages).	Pages 6 à 9
Document 4 : Article site CEMEA PDL, Laurent Michel, Les Cahiers de l'Animation n°54 – Avril 2006 ; « Subir, choisir ou décider de l'activité », <a href="https://ressources-cemea-pdll.org/spip.php?article729">https://ressources-cemea-pdll.org/spip.php?article729</a> ., (3 pages).	Pages 10 à 12
Document 5 : Guide d'accompagnement de la Charte pour le développement durable dans les ACM ; 2009 ; DDCS de la Sarthe, (2 pages)	Pages 13 et 14
Document 6 : Camaraderie, le magazine des Francas ; n° 305 Avril Juin 2014 ; Dossier « Participation des jeunes », extrait, (4 pages).	Pages 15 à 18
Document 7 : Camaraderie, le magazine des Francas ; n° 315 Décembre 2016 ; Dossier « Dealer2mots », (2 pages).	Pages 19 et 20



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

**Légifrance**

Le service public de la diffusion du droit

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Code de l'action sociale et des familles

Version en vigueur au 28 septembre 2020

### Article R227-1

Modifié par Décret n°2020-922 du 29 juillet 2020 - art. 2

Les accueils mentionnés à l'article L. 227-4 sont ceux qui sont organisés par toute personne morale, tout groupement de fait ou par une personne physique si cette dernière perçoit une rétribution. Ils sont répartis dans les catégories ainsi définies :

I.-Les accueils avec hébergement comprenant :

1° Le séjour de vacances d'au moins sept mineurs, dès lors que la durée de leur hébergement est supérieure à trois nuits consécutives ;

2° Le séjour court d'au moins sept mineurs, en dehors d'une famille, pour une durée d'hébergement d'une à trois nuits ;

3° Le séjour spécifique avec hébergement d'au moins sept mineurs, âgés de six ans ou plus, dès lors qu'il est organisé par des personnes morales dont l'objet essentiel est le développement d'activités particulières. Un arrêté du ministre chargé de la jeunesse précise la liste de ces personnes morales et des activités concernées ;

4° Le séjour de vacances dans une famille de deux à six mineurs, pendant leurs vacances, se déroulant en France, dans une famille, dès lors que la durée de leur hébergement est au moins égale à quatre nuits consécutives. Lorsque ce type de séjour est organisé par une personne morale dans plusieurs familles, les conditions d'effectif minimal ne sont pas prises en compte ;

5° Le séjour de cohésion défini à l'article R. 113-1 du code du service national.

Les dispositions du présent I ne sont pas applicables aux séjours directement liés aux compétitions sportives organisées pour leurs licenciés mineurs par les fédérations sportives agréées, leurs organes déconcentrés et les clubs qui leur sont affiliés dans les conditions prévues par le code du sport.

II.-Les accueils sans hébergement comprenant :

1° L'accueil de loisirs de sept mineurs au moins, en dehors d'une famille, pendant au moins quatorze jours consécutifs ou non au cours d'une même année sur le temps extrascolaire ou périscolaire pour une durée minimale de deux heures par journée de fonctionnement ou, d'une heure minimale par journée de fonctionnement pour l'accueil de loisirs périscolaires organisé dans le cadre d'un projet éducatif territorial conclu en application de l'article L. 551-1 du code de l'éducation. Il se caractérise par une fréquentation régulière des mineurs inscrits auxquels il offre une diversité d'activités organisées ;

L'accueil de loisirs extrascolaire est celui qui se déroule les samedis où il n'y a pas école, les dimanches et pendant les vacances scolaires. L'effectif maximum accueilli est de trois cents mineurs.

L'accueil de loisirs périscolaire est celui qui se déroule les autres jours. L'effectif maximum accueilli est celui de l'école à laquelle il s'adosse. Lorsque l'accueil se déroule sur plusieurs sites ou lorsqu'il regroupe des enfants de plusieurs écoles, l'effectif maximum accueilli est limité à trois cents.

2° L'accueil de jeunes de sept à quarante mineurs, âgés de quatorze ans ou plus, en dehors d'une famille, pendant au moins quatorze jours consécutifs ou non au cours d'une même année et répondant à un besoin social particulier explicité dans le projet éducatif mentionné à l'article R. 227-23 ;

L'hébergement d'une durée d'une à quatre nuits, organisé dans le cadre de l'un des accueils mentionnés aux 1° et 2° ci-dessus, constitue une activité de ces accueils dès lors qu'il concerne les mêmes mineurs dans le cadre du même projet éducatif.

III.-L'accueil de scoutisme d'au moins sept mineurs, avec et sans hébergement, organisé par une association dont l'objet est la pratique du scoutisme et bénéficiant d'un agrément national délivré par le ministre chargé de la jeunesse.

### Article R227-23

Le projet **Modifié par Décret n°2006-923 du 26 juillet 2006 - art. 20 () JORF 27 juillet 2006 en vigueur le 1er septembre 2006** éducatif mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 227-4 est décrit dans un document élaboré par la personne physique ou morale organisant un des accueils mentionnés à l'article R. 227-1. Ce document prend en compte, dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités, et notamment des activités physiques et sportives, les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs. Lorsque l'organisateur accueille des mineurs valides et des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps, le projet éducatif prend en compte les spécificités de cet accueil.

NOTA :

*Décret 2006-923 du 26 juillet 2006 art. 24 : Les dispositions du présent décret entrent en vigueur à compter du 1er septembre 2006, à l'exception des dispositions relatives à la déclaration des accueils de mineurs et des locaux hébergeant ces derniers qui entrent en vigueur à compter de la publication des textes nécessaires à l'application de l'article 3.*

## Article R227-24

Le projet **Modifié par Décret n°2006-923 du 26 juillet 2006 - art. 21 () JORF 27 juillet 2006 en vigueur le 1er septembre 2006** éducatif définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui assurent la direction ou l'animation des accueils mentionnés à l'article R. 227-1 et précise les mesures prises par la personne physique ou morale organisant l'accueil pour être informée des conditions de déroulement de celui-ci. Les personnes qui assurent la direction ou l'animation de l'un de ces accueils prennent connaissance du projet éducatif avant leur entrée en fonctions. Elles sont informées des moyens matériels et financiers mis à leur disposition.

*NOTA :*

*Décret 2006-923 du 26 juillet 2006 art. 24 : Les dispositions du présent décret entrent en vigueur à compter du 1er septembre 2006, à l'exception des dispositions relatives à la déclaration des accueils de mineurs et des locaux hébergeant ces derniers qui entrent en vigueur à compter de la publication des textes nécessaires à l'application de l'article 3.*

## Article R227-25

**Modifié par Décret n°2020-922 du 29 juillet 2020 - art. 2**

La personne qui assure la direction d'un des accueils mentionnés à l'article R. 227-1 met en oeuvre le projet éducatif sauf lorsqu'il s'agit de séjours définis au 4° et au 5° du I du même article, dans les conditions qu'il définit dans un document, élaboré en concertation avec les personnes qui assurent l'animation de cet accueil.

La personne physique ou morale organisant l'accueil est tenue de s'assurer de la mise en oeuvre des dispositions mentionnées à l'alinéa précédent.

Ce document prend en considération l'âge des mineurs accueillis.

Il précise notamment :

- 1° La nature des activités proposées en fonction des modalités d'accueil, et, lorsqu'il s'agit d'activités physiques ou sportives, les conditions dans lesquelles celles-ci sont mises en oeuvre ;
- 2° La répartition des temps respectifs d'activité et de repos ;
- 3° Les modalités de participation des mineurs ;
- 4° Le cas échéant, les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps ;
- 5° Les modalités de fonctionnement de l'équipe constituée du directeur mentionné au premier alinéa, des animateurs et de ceux qui participent à l'accueil des mineurs ;
- 6° Les modalités d'évaluation de l'accueil ;
- 7° Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés.

*NOTA :*

*Décret 2006-923 du 26 juillet 2006 art. 24 : Les dispositions du présent décret entrent en vigueur à compter du 1er septembre 2006, à l'exception des dispositions relatives à la déclaration des accueils de mineurs et des locaux hébergeant ces derniers qui entrent en vigueur à compter de la publication des textes nécessaires à l'application de l'article 3.*

## Article R227-26

Le projet **Modifié par Décret n°2006-923 du 26 juillet 2006 - art. 23 () JORF 27 juillet 2006 en vigueur le 1er septembre 2006** éducatif et le document mentionné à l'article R. 227-25 sont communiqués aux représentants légaux des mineurs avant l'accueil de ces derniers ainsi qu'aux agents mentionnés à l'article L. 227-9 dans des conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la jeunesse.

*NOTA :*

*Décret 2006-923 du 26 juillet 2006 art. 24 : Les dispositions du présent décret entrent en vigueur à compter du 1er septembre 2006, à l'exception des dispositions relatives à la déclaration des accueils de mineurs et des locaux hébergeant ces derniers qui entrent en vigueur à compter de la publication des textes nécessaires à l'application de l'article 3.*



DESTINATAIRE  
**Animateur  
Directeur**

PUBLIC  
**Tous publics**

THÈME  
**Organiser**

# Créer son Arbre pédagogique : de l'idée à l'action

**L'Arbre pédagogique est un outil méthodologique pensé par des animateurs pour des animateurs et fait pour donner du sens aux projets pédagogiques. Il est exploité depuis plusieurs années par de nombreux ACM des Alpes-Maritimes... qui sont en mesure de l'adapter à leurs contraintes pédagogiques. Expérimentez-le !**

## Étape 2 : du projet éducatif à l'Arbre pédagogique

• Après une première fiche consacrée à la réflexion à mener avant la création d'un Arbre pédagogique, il s'agit maintenant d'intégrer ce travail de synthèse à l'Arbre pédagogique proprement dit.

*Les enfants peuvent être associés à la réalisation concrète de l'Arbre pédagogique.*



• L'Arbre pédagogique est un arbre au sens littéral et figuratif sur lequel chaque branche représente une intention du projet éducatif de l'organisateur. Les ramifications de chaque branche représentent l'un des objectifs pédagogiques que l'équipe a définis. Pour que les animateurs s'approprient aisément ce support, on dessinera un arbre de grande taille comportant autant de branches que d'intentions éducatives puis autant de ramifications que d'objectifs. On réalisera aussi des

étiquettes comportant le nom des intentions ou celui des objectifs pédagogiques : ainsi, on pourra vraiment positionner sur l'Arbre et collectivement les intentions et les objectifs.

• À savoir : on peut très bien par souci de clarté, ou pour aller encore plus loin, dire qu'un arbre représente une seule intention éducative, comme on a pu le voir sur les illustrations de la fiche technique « *Imaginer son Arbre pédagogique : comment ? avec qui ?* ». Il faudra alors prévoir autant d'arbres que d'intentions éducatives.

• Cette matérialisation de l'outil est essentielle : elle permet aux animateurs de s'approprier consciemment ou non les objectifs pédagogiques, et de réfléchir aux activités sportives, artistiques, de la vie quotidienne... qui pourraient les traduire au quotidien. L'objectif de l'Arbre est bien là : intégrer les intentions éducatives de l'organisateur dans les animations et les projets de la structure.

### De la poule à l'œuf

• Tout le monde n'est pas immédiatement capable de dégager un objectif pédagogique d'une activité.

• On partira ainsi les premières fois des activités pour remonter aux objectifs pédagogiques. « *J'ai prévu d'organiser une partie de football. De quelle manière les jeunes y apprendront-ils le respect des règles qui est l'une des ramifications de citoyenneté ? On peut les laisser jouer le rôle des arbitres... C'est une piste.* »

• Petit à petit, chaque animateur s'appropriera cette gymnastique intellectuelle. À la fin, cela deviendra naturel et les activités seront pensées en fonction des objectifs pédagogiques.

### Étape 3 : la création du support

- L'Arbre pédagogique est un support personnel à l'équipe d'animation ; s'investir dans sa réalisation est un gage d'adhésion au projet et d'investissement. Il sera de préférence de grande taille, en deux ou trois dimensions, et affiché à la vue de tous (personnel, enfants, parents, enseignants, visiteurs...) dans un hall d'accueil ou sur un lieu de passage. Il faut donc prévoir un temps propre pour sa réalisation.
- La réalisation de l'Arbre sera nécessairement soignée, car c'est une « œuvre » qui sera vue et commentée par toutes les personnes qui fréquentent la structure.

#### Un thème, des supports

- Nous parlons toujours d'un Arbre pédagogique mais il n'est aucunement obligatoire qu'il ait la forme d'un arbre. Cette forme est générique et symbolique. L'équipe peut par exemple imaginer une forme en lien avec la thématique qui sera abordée durant le prochain temps d'animation estivale ou en lien avec le thème qui est à la base des grands projets d'animation de l'année : poulpe, chaudron, mappemonde, cactus...



- Attention, tout de même, à ce que cette forme ne nuise pas à la lecture du « document » ; on doit toujours retrouver l'idée de ramifications et repérer d'un simple coup d'œil les intentions



éducatives de l'organisateur. Il ne faut pas oublier l'objectif premier de ce support.

- En optant pour une autre forme que l'arbre, l'équipe propose une « création » qui perdra de sa pertinence une fois la thématique exploitée. Le plaisir d'imaginer et de réaliser un nouveau support sera sûrement très grand mais cela demande du temps... en plus des habituelles tâches quotidiennes.

*Attention à ce que la forme de l'Arbre pédagogique permette la lisibilité des ramifications et donc des intentions éducatives.*

#### Le suivi

- L'Arbre pédagogique doit vivre, c'est-à-dire qu'il doit être exploité et commenté au quotidien.
- On peut volontiers imaginer les animateurs poser des étiquettes autocollantes de couleur (ou autres), avec le nom des activités qu'ils ont effectuées, sur les objectifs pédagogiques correspondants. De cette façon, le directeur peut facilement noter les intentions des animateurs, comme les parents peuvent constater du sérieux de l'équipe et de sa volonté pédagogique. C'est également une manière d'amorcer le dia-

#### Informations supplémentaires

*Nos deux fiches consacrées à l'Arbre pédagogique ont été rédigées à partir des documents de travail du groupe des directeurs d'ACM et de coordonnateurs des Alpes-Maritimes. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter Franck Levieux ([franck.levieux@alpes-maritimes.gov.fr](mailto:franck.levieux@alpes-maritimes.gov.fr)) : le Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse se fera une joie de répondre à vos interrogations ou vous mettra en relation avec le groupe.*



Les étiquettes de couleur s'ajoutent sur l'Arbre pédagogique au fil des activités menées.

logue : « Pourquoi la dernière partie de football a-t-elle été positionnée sur l'apprentissage de la mixité ? » ... « Car les enfants ont eu à composer ensemble des équipes équilibrées. »

- L'Arbre pédagogique est aussi un outil d'évaluation qui permet de tirer un bilan sur une période, un séjour voire sur une année, de vérifier que toutes les intentions éducatives de l'organisateur ont été travaillées. Il amènera peut-être au final les animateurs à davantage s'impliquer dans les plannings.
- Si le support est utilisé sur un temps long, le directeur ou son adjoint le photographieront régulièrement pour avoir des traces de son évolution.

- pensez à convaincre vos adjoints de l'intérêt de la démarche, car la motivation de l'équipe de direction est un facteur essentiel de la réussite ;
- expérimentez l'Arbre de période en période et perfectionnez-le petit à petit ;
- rendez-le ludique à utiliser, par la mise en place éventuelle de jeux entre animateurs ;
- plus l'Arbre est visible, plus les parents vont s'y intéresser et mieux dès lors les animateurs devront le maîtriser ;
- n'hésitez pas à associer à la réflexion, les enfants et/ou les adolescents lors du goûter par exemple. 🍌

### De directeurs... à directeurs

- Voici des conseils que le groupe de travail des Alpes-Maritimes donne à tout nouvel utilisateur de l'outil. On voit sa volonté d'être pratique et proche de la réalité de chacun :
  - dédramatisez l'outil car aucune obligation n'existe à le mettre en place ;



## *En colos, la citoyenneté par la socialisation*

Jean-Marie Bataille\*

Nous utilisons le terme « colos » en lieu et place de celui de centre de vacances qualifiant officiellement ce type d'accueil, suite à une discussion entre chercheurs lors du symposium *Colos et centres de loisirs* (2005<sup>5</sup>) où il est apparu important de tenir compte de la continuité de l'usage de ce terme, renvoyant aussi à une réalité originale qui n'a pas encore été travaillée pour elle-même (colonie de vacances vient de l'allemand *Ferienkolonier*<sup>6</sup>). Nous utiliserons aussi centres de vacances pour éviter les répétitions.

### **Les colonies de vacances et la socialisation**

Notre hypothèse de travail dans cet article est de dire que la socialisation en centre de vacances est expérience et donc apprentissage d'un vivre ensemble. Aussi, la socialisation renvoie ici à la citoyenneté entendue comme capacité à vivre avec d'autres au sein d'une société. Capacité *a priori* que chacun pourra ou devra mobiliser à l'occasion de prises de décisions pour lesquelles il sera concerné. La colonie de vacances serait alors un des espaces potentiels soutenant cette dynamique en démontrant par l'exemple la capacité individuelle et collective à décider. Mais pour cela, il est nécessaire que ce lieu de socialisation respecte certaines conditions de fonctionnement.

Nous prenons en référence la définition donnée par Jean Houssaye (2005) qui a l'avantage de renvoyer précisément à notre sujet. « La socialisation est une dynamique qui se caractérise par trois aspects dominants : elle ne se limite pas à intégrer l'individu à la vie sociale ; elle consiste aussi à le rendre non conforme aux idées établies, libre dans ses pensées et dans ses actes, critique et actif dans la position qu'il occupe socialement ; enfin, elle lui permet de se produire lui-même au lieu de s'engager uniquement dans la reproduction sociale. À ce titre, trois processus sont en jeu dans la socialisation des enfants : l'acculturation, la personnalisation et l'individualisation. » Il distingue l'École et la famille. L'École, c'est l'acculturation, la famille la personnalisation. Jean Houssaye cherche à définir la spécificité du centre de vacances ; c'est-à-dire non pas en quoi la colonie de vacances serait complémentaire de ces deux autres instances mais bien comment la colonie de vacances se démarque en permettant de faire autre chose et que les premières ne réalisent pas ou peu. « En revanche ni l'école ni la famille ne peuvent être centrées sur l'individualisation, l'école parce qu'elle se justifie par les savoirs, la famille parce qu'elle ne peut atteindre la dimension d'une communauté. » À partir de là, la spécificité de la colonie de vacances apparaît plus nettement : « Où apprendre à devenir sujet-acteur d'une société avec d'autres ? Le centre de vacances peut être ce lieu et il devient d'autant plus indispensable pour l'éducation que la société, elle, dépend de plus en plus, pour son avenir, de ces apprentissages sociaux qui ne peuvent se faire que dans l'interaction des structures et des acteurs. » Mais les centres de vacances ne sont pas tous identiques dans leurs formes et dans leur capacité à produire cette socialisation. Aussi, pour entrer dans le foisonnement des pratiques, nous faut-il nous donner quelques repères.

\* Chargé d'études, doctorant en sciences de l'éducation, université Paris-X-Nanterre, CREF (Crise : école, terrains sensibles).

5/ Houssaye J. (dir.), *Colos et centres de loisirs : recherches*, Matrice, Vigneux, 2007.

6/ L'expression est du pasteur Walter Hermann Bion en 1876, et le titre de son livre paru en 1901 : *Die Ferienkolonien* (Zürich).

### **Les différents modèles de colonies de vacances**

À partir d'un travail sur les définitions d'« animateur » et d'« animation », nous avons mis à jour un tableau d'organisation des différents modèles en présence (voir Jean-Marie Bataille). Celui-ci part d'une discrimination selon deux termes : qui définit le problème traité et qui construit les solutions au problème ? Sur la base de ce tableau, nous faisons apparaître quatre types

de modèles réels. Précisons, les formes pures se retrouvent aussi le plus souvent dans des colonies de vacances teintées des autres, mais pour les besoins de la démonstration nous les séparerons volontairement.

<p><b>Modèle classique</b> Pédagogie des besoins – l’animateur définit les problèmes et les solutions à partir des besoins de l’enfant. [structure type : le planning]</p>	<p><b>Modèle « Courcelles »</b> Montessori – l’animateur passe par les activités pour organiser la vie de la colo ; les enfants veulent faire et l’animateur leur apporte un savoir faire. [Structure type : les coins d’activités]</p>
<p><b>Modèle « Houssaye 1991 »</b> Pédagogie de la décision (K. Rogers) – l’animateur passe par les relations (les réunions) pour organiser la vie de la colo ; l’animateur installe des structures de décision et les enfants cherchent et trouvent des solutions à : quoi faire ? [Structure type : la réunion]</p>	<p><b>Modèle « Houssaye 1977 »</b> Pédagogie non-directive (Neill) – l’animateur laisse les enfants définir les problèmes et trouver les solutions, des assemblées générales (AG) ponctuent le séjour. [Structure type : l’assemblée générale]</p>

Nous allons maintenant passer en revue chaque modèle et donner à voir comment, dans l’organisation même des colonies de vacances, se rattachant à eux la socialisation est abordée et/ou envisagée.

## 1 Le « modèle colonial » (terme emprunté à Jean Houssaye)

Le modèle classique apparu au cours des années 1950 est basé sur un écart entre les animateurs qui possèdent la capacité de définir, en dehors des enfants, leurs besoins. Même si ce modèle est certainement le plus fréquent, il nous intéresse peu ici dans la mesure où ces colonies de vacances n’entrent vraiment dans une démarche d’individualisation qu’en empruntant aux autres modèles (par exemple les réunions...). L’articulation entre l’individu et le groupe passe par une organisation petit groupe/grand groupe. Il s’agit de donner à l’enfant des repères à son échelle (besoin de repères) sur un espace défini (le territoire du grand groupe est d’environ quarante enfants) ; les enfants ont un certain nombre d’animateurs qui vont leur proposer différentes activités répondant à leurs besoins (besoin de s’exprimer, de jouer, de courir, de manipuler...). La socialisation peut être vue comme le besoin pour les enfants de vivre en société et, dans ce cas, elle va renvoyer plutôt à un apprentissage organisé. Par exemple, les animateurs vont proposer des jeux de connaissance mutuelle en début de séjour. Nous touchons là un problème de fond : la démocratie est-elle le résultat d’un apprentissage ou d’une pratique ? Faut-il un préalable avant d’être considéré comme un citoyen ? Une réponse se situe dans la déclaration des Droits de l’enfant : « Les États parties garantissent à l’enfant qui est capable de discernement le droit d’exprimer librement son opinion sur toute question l’intéressant, les opinions de l’enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité » (CIDE, 1989, art. 12-1 dans Cellier). Aucun préalable n’est imposé sinon de prendre en compte sa capacité de discernement.

## 2 Le modèle non-directif

Peu de colonies de vacances se réclament explicitement de ce modèle. À notre connaissance, il existe l’expérience de Jean Houssaye effectuée dans les années 1970. Dans cette colonie de vacances, l’individualisation passe par des moments de crise qui sont repris au sein d’une

assemblée générale. Le climat est, semble-t-il, assez anxigène pour les enfants. Cet aspect amènera Jean Houssaye à ne pas poursuivre sur cette base l'organisation des colonies de vacances suivantes dont il prendra la direction. Au niveau de la socialisation, nous pouvons dire que l'animateur manque dans la construction du vivre ensemble, dans la mesure où il est finalement très en retrait en n'étant pas force de proposition ni dans les activités (ce qui n'est pas en soi un problème) ni dans la structuration de la vie collective (ceci amenant aux réserves soulevées).

Jean Houssaye développera alors un autre modèle, la « pédagogie de la décision ». Le terme est de lui, nous nous réclamons de ce modèle et de son approfondissement.

## n Le modèle « Pédagogie de la décision »

Nous avons participé à deux expériences dans ce modèle avec Jean Houssaye : un stage BAFA expérimental à Asnelles dans le Calvados et une colonie de vacances à Porsmilin (près de Brest). Nous développons depuis ce type d'approche. Dans cette structure, l'idée centrale est que les animateurs sont obligés de passer par les enfants pour organiser ce qui les concerne directement. Par ailleurs, les animateurs sont impliqués de manière équivalente avec les enfants dans les décisions qui sont prises. Une réunion, avec des formes multiples (« *Quoi de neuf* » quotidien de la pédagogie institutionnelle, grande réunion collective hebdomadaire, système mixte...), réunissant enfants et adultes, permet de faire le tour des questions et de rechercher des solutions ensemble. L'exercice de la citoyenneté est ici conçu comme une pratique réelle pour résoudre des problèmes réels. Les formations de ces animateurs développent leurs capacités à écouter de manière équivalente chacun, à entendre derrière les conflits les attentes qui ne sont pas prises en compte, à penser l'insertion de chacun dans le groupe comme un enjeu majeur. Nous travaillons depuis 1994 à l'élaboration de formations d'animateurs pour ce modèle. Au fur et à mesure du séjour, le collectif composé des animateurs et des enfants développe une « intelligence collective » à trouver des solutions appropriées à tous. Cela passe par une capacité à prendre en compte des enjeux de plus en plus complexes en fonction de l'expérience du groupe. Le séjour ou les vacances deviennent dans ce cas ce que le collectif veut en faire.

## **La colonie de vacances : un espace de citoyenneté effective ?**

La citoyenneté, répondant peut-être par là aux inquiétudes liées à la montée des « incivilités », a été, pendant une période, un enjeu des projets pédagogiques développés par les directeurs de colonies de vacances. Dépassant les vœux pieux, des pédagogues ont réfléchi au sens de cette citoyenneté au travers de pratiques diversifiées. L'espace ouvert par le temps de loisirs, temps où chacun n'est pris par aucune affaire, est propice pour vivre des expériences de citoyenneté. Reprenant Jean Houssaye, la socialisation comme individualisation, où il s'agirait d'apprendre à vivre avec d'autres, est un effet intéressant de ces structures. Entendons-nous bien, s'il y a apprentissage c'est celui d'une expérience vécue, et donc possible, de vie en groupe, décidant collectivement de ce que l'enfant souhaite vivre dans le respect des attentes de chacun, et non pas de la nécessité d'un apprentissage préalable pour enfin devenir citoyen. La citoyenneté est un état, non un devenir. La colonie de vacances dans le modèle de la pédagogie de la décision peut permettre de se rendre compte de sa capacité citoyenne. Après, on peut souhaiter que chaque citoyen soit éclairé dans ses choix, mais cela est une autre affaire...

**Pour aller plus loin**

BATAILLE J.-M., *De l'animation de quartier au projet social de territoire*, mémoire de DEA, université Paris-X/Nanterre, 2004.

CELLIER H., *Une éducation civique à la démocratie*, Presses universitaires de France, Paris, 2003.

HOUSSAYE J., *Un avenir pour les colos*, Les Éditions ouvrières, Paris, 1977.

HOUSSAYE J., *Aujourd'hui les centres de vacances*, Matrice, Vigneux, 1991.

HOUSSAYE J., *Et pourquoi que les colos, elles sont pas comme ça ? Histoires d'ailleurs et d'Asnelles*, Matrice, Vigneux, 1995.

HOUSSAYE J., *C'est beau comme une colo : la socialisation en centre de vacances*, Matrice, Vigneux, 2005.

## Document 4

Site ressources CEMEA PAYS DE LA LOIRE

<https://ressources-cemea-pdll.org/spip.php?article729>

### Subir, choisir ou décider de l'activité ?

Il faut prendre l'activité de l'enfant très au sérieux. Parce qu'elle le fonde en continu. Il n'est donc pas indifférent qu'elle soit subie, imposée, sous quelque prétexte que ce soit, ou qu'elle soit de son propre choix à lui ! À l'enfant !

L'activité peut être une riche expérience de la prise de décision pour l'enfant. C'est sans doute même l'un de ses enjeux éducatifs principaux. Ainsi, le dessinateur choisira ses couleurs, son format, ses matériaux ; le joueur prendra les initiatives que les règles du jeu permettent ; le barreur du voilier choisira telle ou telle amure pour remonter au vent... À l'intérieur d'un cadre fixé par le milieu, le projet, la sécurité... et l'animateur, l'enfant sera conduit à faire des choix, ses choix. Cette réflexion sur le pouvoir de l'enfant est souvent menée à l'intérieur du cadre même de l'activité. Mais sortons du cadre et demandons-nous ce qu'il en est du pouvoir de l'enfant sur le cadre lui-même. Autrement Subit-il l'activité ? La choisit-il parmi un éventail de possibilités ? Peut-il en être l'initiateur ?

Les réponses à ces questions sont pour partie inscrites dans les choix pédagogiques faits par l'équipe d'encadrement de la structure, consignées dans le projet pédagogique et affirmées par une pratique de terrain.

Ces choix permettront (ou ne permettront pas) aux acteurs de prendre des décisions, de faire évoluer le cadre. À mon sens, c'est bien ici que l'exercice, parfois trop formel, de l'écriture d'un projet pédagogique prend tout son sens. Il s'agit de matérialiser des conceptions éducatives par des choix pédagogiques, des modes d'organisation, afin de travailler le milieu dans lequel l'enfant va évoluer, pour donner corps à des mots ou des formules qui restent souvent vagues quand elles ne sont pas précisées par des moyens concrets : liberté, autonomie, socialisation, « être acteur de ses vacances, de ses loisirs »... Si ces mots font souvent consensus, ils recouvrent des réalités très diverses dans leur concrétisation de terrain. Et le débat ne s'ouvre qu'à l'observation des moyens mis en œuvre.

### LA TYRANNIE DU PLANNING

L'organisation des activités sous forme d'un planning fermé et décidé sans les enfants, parfois très en amont du séjour, questionne quant à la liberté des enfants.

Quelle marge de manœuvre les acteurs gardent-ils avec ce dispositif ? De quelle liberté s'agit-il ? Au mieux, de choisir parmi différentes activités quand cela a été prévu... comme on choisit un produit dans les rayons d'un supermarché plus ou moins bien achalandé. Il ne s'agit pas ici de nier la nécessité de la programmation et de la préparation en amont du séjour : si l'on veut faire de la voile, il faudra des bateaux et un animateur qualifié tout comme il faudra réserver un car pour aller à la mer ou bien encore acheter de la farine et des œufs pour faire de la pâtisserie. Sachons toutefois distinguer projet ouvert et projet fermé, interrogeons-nous sur la place des enfants dans nos projets d'adultes et sur les possibilités que notre fonctionnement offre aux enfants de projeter eux aussi, de permettre aux projets d'enfants d'advenir, du plus modeste au plus élaboré : ne peut-on lire, jouer aux raquettes, faire du vélo que lors des temps dits « libres »... Pourrai-je construire un bateau, faire du théâtre quand le programme ne prévoit que peinture et patinoire... Partir en pique-nique ou faire du camping même si aucun adulte n'y a pensé ? Dans ce contexte, que faire des découvertes que le milieu occasionne ?

Au total, comment prendre en compte la parole des enfants ? Quelle place un projet donne-t-il aux enfants, aux animateurs ? Sur quelle part d'imprévu, d'initiatives, d'inventivité des acteurs parient-ils ? Ou plus prosaïquement, le planning peut-il être construit avec les enfants ?

### **RÉUNIONS D'ENFANTS**

Lieu de paroles et de régulation du collectif, la réunion peut sous diverses formes, être aussi un moyen d'associer les enfants à la construction du programme d'activités au travers d'un dialogue avec les animateurs.

Quotidienne ou à intervalles plus espacés, elle est repérée dans le temps, au même titre que les repas, comme un lieu où il sera toujours temps et possible de dire. Au quotidien, elle est surtout un lieu d'échanges, de régulation, un lieu où la prise de parole est organisée.

Avec le temps, elle peut devenir un lieu de bilan des activités, de recensement des envies, de socialisation des projets et aller jusqu'à la co-élaboration du programme. Pour être autre chose qu'une lettre au Père Noël ou une longue liste d'activités déconnectées de la réalité du centre, elle est intimement liée au vécu du groupe et se nourrit de celui-ci.

Est-ce qu'on pourra finir les cabanes demain ?

J'aimerais retourner à l'étang pour pêcher.

Et si on allait au cirque qu'on a vu ?

J'aimerais vous emmener dessiner au musée. Qui est intéressé ?

Elle est un outil pour les animateurs. Elle peut être un apprentissage du pouvoir de décider pour les enfants ou les jeunes.

Bien sûr, elle n'est pas sans risque. Elle est lieu de débats, de contradictions, de conflit d'intérêts... qui, bien gérés, peuvent être eux aussi de riches apprentissages. Pour cela, les adultes doivent y jouer pleinement leur rôle en évitant démagogie et manipulation. Le pouvoir des enfants doit être clairement circonscrit et les objets de décision bien repérés. Sans leurre, le jeune doit pouvoir identifier ce qui est « décidable » et ce qui ne l'est pas. D'autre part, la réunion d'enfants ne peut être pour les adultes un moyen de faire dire, de faire croire. Même limité, l'exercice de la décision doit être réel.

Plus qu'un programme écrit en blanc dont il faut remplir les cases, la réunion d'enfants est un lieu où circule l'information quant aux projets d'activités, un lieu de confrontation des envies, un lieu pour susciter la curiosité. Mais le plus souvent, le désir et l'intérêt naissent dans d'autres lieux, à d'autres moments, au quotidien, à table ou dans la cour, lors de moments d'échanges informels. La réunion en est, en quelque sorte, le lieu d'aboutissement.

### **COINS D'ACTIVITÉS ET ATELIERS PERMANENTS**

Dans le jargon des CVL, on a coutume de désigner par « coins d'activités », des lieux aménagés pour permettre aux enfants de pratiquer des activités en autonomie, seul ou à plusieurs. Un coin lecture, un coin dînette, un coin jeux de société, un coin dessin... L'enfant y trouve des jouets, des objets, des matériaux supports d'activités. De tels lieux permettent une mise en activité immédiate et sont le support des activités spontanées des enfants (« Tu joues au ping-pong avec moi ? ») mais aussi, du fait de leur permanence, de projets « Tu feras une partie avec moi après manger ? ». Le rôle des adultes est alors d'enrichir le milieu, de créer des lieux répondant à une grande variété de besoins mais aussi de prévoir un fonctionnement du centre permettant un large accès à ces coins sous la forme d'une libre circulation.

Sans doute ces coins ne se suffisent-ils pas à eux-mêmes. Un coin dessin deviendra rarement un atelier d'arts plastiques sans l'apport qualitatif d'un animateur qui aura alors pour rôle d'élargir l'univers du connu.

Inviter à s'essayer à de plus grands formats, découvrir d'autres outils que le crayon de couleur, envisager le volume... Derrière le coin, apparaît l'atelier.

On peut, en effet, envisager, au centre de loisirs comme au centre de vacances, la pratique d'un certain nombre d'activités sous la forme d'ateliers permanents. Les possibilités sont vastes. On pense aux activités manuelles bien sûr : un atelier bois, cerfs-volants, fusées... Mais aussi aux activités d'expression plastique ou dramatique, aux activités de communication pour faire un journal régulier, à un atelier nature (ou ville, pourquoi pas) pour proposer des activités autour du milieu. Un atelier ouvert de jeux de terrain ou d'intérieur. Autant que l'imagination et le désir des participants peuvent en créer. Autant que les ressources matérielles et humaines du centre peuvent en proposer et en supporter. On qualifie ces ateliers de permanents par leur fonctionnement régulier (tous les matins, par exemple), leurs lieux repérés, leurs encadrants attirés. Ce sont les enfants qui naviguent alors à leur gré entre ces ateliers. Papillonnant et changeant tous les jours d'ateliers ou s'installant dans la durée pour une activité longue. L'animateur oscillant entre l'accompagnement du projet des uns, faisant des propositions pour d'autres, encadrant les apprentissages d'un troisième.

### **L'ANIMATEUR À L'ORIGINE DE DÉCOUVERTES**

Certains objecteront que la réunion d'enfants, les jeux libres dans les coins ou les activités sous forme d'ateliers permanents, consacrent une vision de l'enfant-roi ou une forme de laisser-aller. Pour moi il n'en est rien. Il ne s'agit pas de répondre à des caprices mais de parier sur la force des apprentissages et des découvertes motivés par la curiosité, le désir, l'envie, l'intérêt des enfants, de s'appuyer sur une pédagogie qui intervient plus sur le milieu que sur l'enfant, laissant ce dernier s'en emparer. Mais aussi de trouver des situations qui permettent aux animateurs de faire faire des découvertes aux enfants. Dans un tel contexte, l'attention des adultes doit se focaliser sur les enfants qu'une telle situation dérouté, ceux qui restent « interdits » ou confinés dans un ensemble d'activités réduites. Plus généralement, l'animateur doit être porteur de la nouveauté, de la découverte en ouvrant des portes sur des univers jusque là insoupçonnés, parfois étrangers à l'enfant voire rebutants de prime abord. Peut-être faut-il même pousser, se montrer insistant de temps à autre.

L'enfant, l'animateur, le milieu : c'est au cœur de ce triangle que naissent les activités. Tantôt c'est l'un, tantôt c'est l'autre qui est l'élément déclencheur. Sans doute le projet du centre doit-il s'appuyer sur ces trois pôles avec une égale confiance pour proposer une richesse de situations porteuses d'activités. Sans doute la vie est-elle bien plus apte à provoquer l'activité que les plannings...

Si on lui donne un peu de temps.

**Laurent Michel, Les Cahiers de l'Animation n°54 – Avril 2006**  
©CEMÉA



## La participation : qu'est-ce que c'est ?

Dans une organisation, une communauté, un pays, la participation désigne le rôle des membres dans la prise de décision.

### Exemples

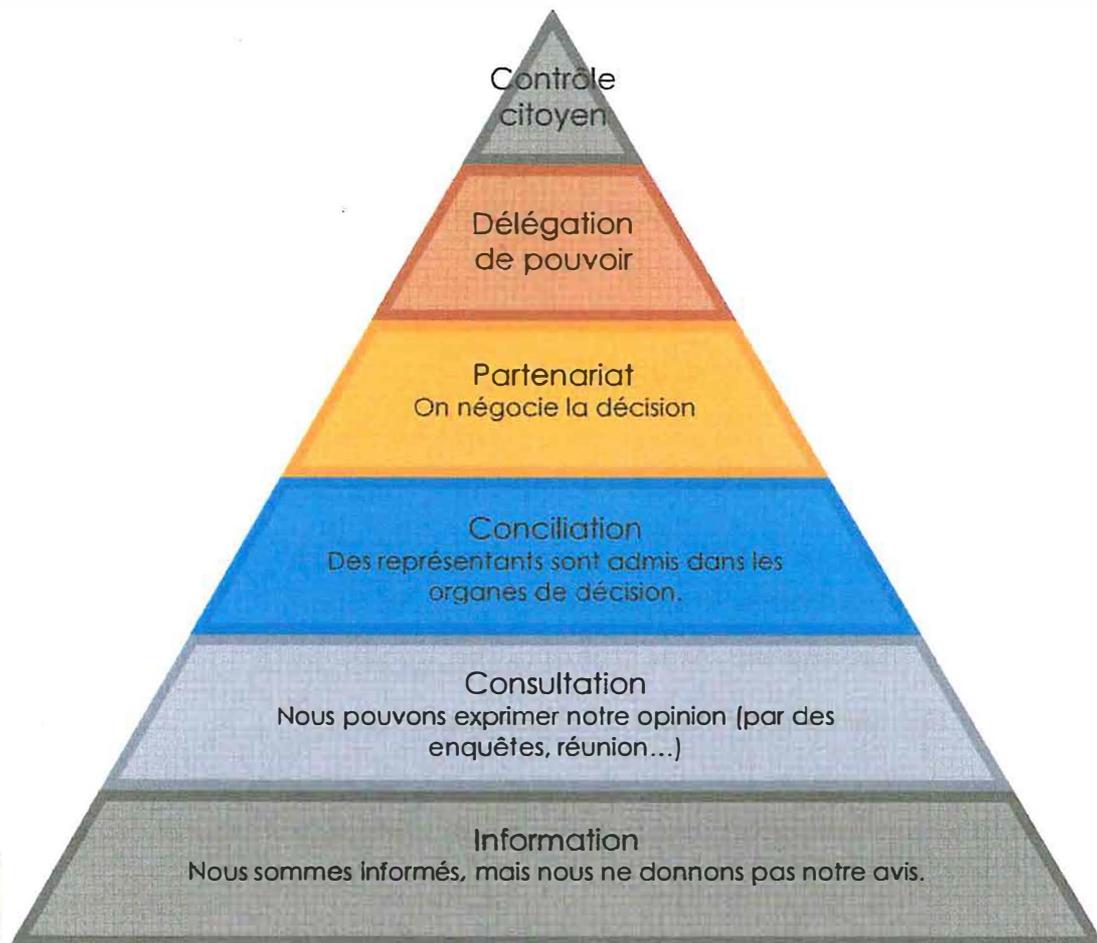
Lors de la définition des horaires d'ouverture d'un accueil de loisirs, les parents sont consultés pour connaître leurs préférences.

Dans un accueil, les enfants de 6 à 11 ans aménagent les locaux comme ils le souhaitent, à partir du matériel à disposition. Ils décident de supprimer toutes les grandes tables et les chaises dans l'une des pièces, et installent des coussins par terre.

En préparation des congés, les animateurs proposent collectivement des thématiques d'activités. Celles-ci sont validées par le directeur de l'accueil, puis par l'organisateur.

## Mais encore

On distingue souvent plusieurs niveaux de participation. En voici un modèle tiré de Sherry Arnstein.



## Exemples

Information : plaquette d'information adaptée du projet pédagogique aux parents et enfants.

Consultation : enquête auprès des parents et des enfants sur le fonctionnement de l'accueil.

Conciliation : enfants délégués qui siègent aux réunions ; représentants des familles.

Partenariat : conseil d'enfants ; co-gestion

Délégation : budget d'actions géré par les enfants dans un cadre déterminé.

Contrôle citoyen : l'accueil est entièrement géré par les enfants, les parents...

## Pourquoi faire ?

En général on observe de meilleures relations entre les personnes quand celles-ci sont impliquées dans le fonctionnement des organisations. Du point de vue du développement durable, chaque moment de la vie sociale peut devenir un temps de démocratie.

Dans un accueil collectif de mineurs, enfants, adultes, parents, employés, organisateurs sont tous concernés, même s'ils empruntent des rôles différents.

## Les pièges

La peur de perdre le contrôle de la structure. Mais plus on souhaite la participation des gens, plus c'est facile.

La manipulation, si on attend un résultat précis. A contrario, on n'accepte pas les propositions des participants.

La confusion de la décision et de la responsabilité : on peut être responsable de tout, mais ne décider de rien.



### Pour aller plus loin...

→ Fiche « Participation des enfants et des jeunes » : <http://www.participation-locale.fr/>

### Au centre de ressource de la charte vous trouverez

Le classeur « La participation des enfants et des jeunes ».

Contact : Sarthe Educ'Environnement - 06 34 57 38 24 - [sarthe.educ@yahoo.fr](mailto:sarthe.educ@yahoo.fr)

Pôle Associatif Coluche - allée Claude Debussy - 72100 Le Mans

### Et ailleurs

La Fédération des Associations Laïques de la Sarthe anime le Centre de Ressources et d'Animation pour l'Education à la Citoyenneté (CRAEC)

Contact : FAL de la Sarthe - 02 43 39 27 27 -18, rue Béranger - 72000 Le Mans



# L'échelle de la participation selon Roger Hart

Quand l'animateur accompagne les mineurs dans la réalisation de leurs projets, il intègre inévitablement la question de leur participation au sein du centre de loisirs, une notion qui peut être abordée au travers de l'échelle de participation, conçue par Roger Hart !

Les droits dits de participation ne sont pas spécifiés en tant que tels dans la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), mais ils font essentiellement référence aux articles 12 et 13 (liberté d'expression), 14 (liberté de pensée, de conscience et de religion), et 15 (liberté d'association).

La CIDE appréhende les diverses dimensions de la participation mais ne permet pas d'en mesurer l'implication. L'échelle de participation constitue un outil pour apprécier le niveau de participation des enfants dans les projets.

**1 La manipulation :** cette notion décrit les situations où les enfants ne comprennent pas les problèmes qui se posent mais sont entraînés à participer à un projet d'adultes ; par exemple le cas de jeunes enfants portant des affiches politiques décrivant l'importance des politiques sociales pour les enfants.

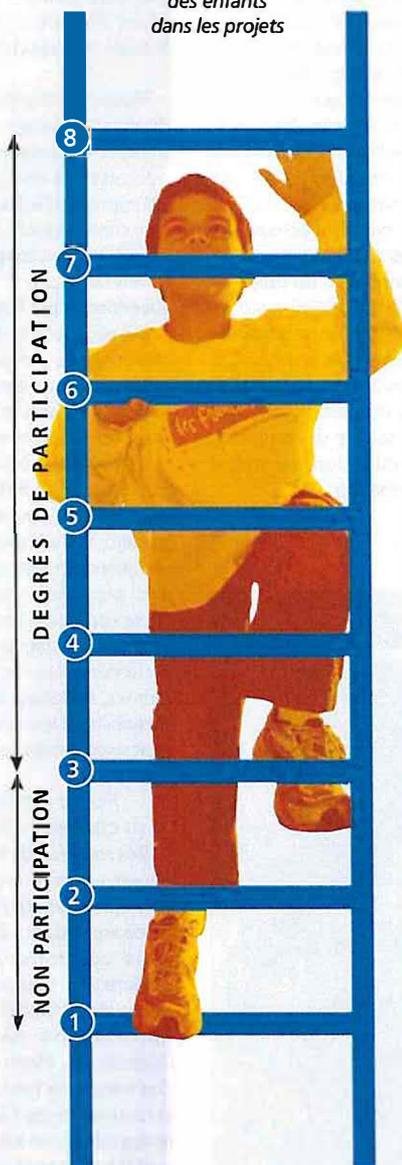
**2 La décoration :** cette notion s'applique aux occasions fréquentes où on donne aux enfants des Tee-shirts à l'occasion d'une manifestation en faveur d'une cause quelconque ; les enfants chantent et dansent mais n'ont qu'une idée très vague de ce qui se passe et ne participent pas à l'organisation. Les adultes ne prétendent pas que les enfants sont à l'origine du mouvement ; ils les utilisent pour soutenir leur cause de façon relativement indirecte.

**3 La politique de pure forme :** cette notion décrit les situations où les enfants ont apparemment la parole, mais n'ont en fait pas vraiment pu choisir le sujet du débat ou le mode de communication et où ils n'ont qu'une possibilité limitée, lorsqu'elle existe, d'exprimer leurs opinions.

Elle pourrait s'appliquer aux situations où des enfants intelligents et charmants sont sélectionnés par des adultes pour participer à un jury, sans avoir été au préalable suffisamment informés sur le thème et sans avoir pu s'entretenir avec les autres enfants qu'ils sont censés représenter.

## L'échelle de la participation

Huit niveaux de participation des enfants dans les projets



## Document 6

**4 Désignés mais informés :** à ce niveau, les enfants comprennent les objectifs du projet auquel ils participent. Ils savent qui décide de leur participation et pourquoi. Ils jouent un rôle véritable. Ils se portent volontaires pour participer au projet, après explication de leur rôle.

**5 Consultés et informés :** le projet est conçu et dirigé par des adultes, mais les enfants en comprennent le processus et leurs opinions sont prises au sérieux.

**6 Projet initié par des adultes, décisions prises en concertation avec des enfants :** bien que la plupart des projets communautaires soient destinés à être partagés par tous, ils devraient cependant, tout en s'adressant à l'ensemble de la population, accorder une attention particulière aux enfants, aux personnes âgées et à ceux qui sont susceptibles d'être exclus en raison de leurs besoins particuliers ou d'un handicap.

**7 Projet initié et dirigé par des enfants :** nous avons tous des dizaines d'exemples où les enfants conçoivent et exécutent des projets complexes lors de leurs jeux. Il est cependant plus difficile de trouver des exemples de projets communautaires initiés par des enfants. Il semble que les adultes ne savent pas donner suite aux initiatives prises par des jeunes.

**8 Projet initié par des enfants, décisions prises en accord avec les adultes :** les projets de ce genre, qui se situent tout en haut de l'échelle, sont malheureusement trop rares. À mon avis, c'est parce que les adultes ne sont pas intéressés et ne comprennent pas les intérêts particuliers des jeunes. ■

Article publié dans la revue Les enfants d'abord, Unicef, avril-juin 1992

1 - Roger Hart, universitaire anglais, s'est spécialisé dans l'étude de l'enfant. Il a notamment considéré ses recherches sous l'angle de la participation. Les Francas l'ont contacté et ont obtenu en 1992, à leur demande, l'autorisation de diffuser certaines parties de ses travaux.



### NE PAS OUBLIER ! Le niveau de participation dépend :

- de facteurs individuels : niveau d'information, intérêt, envie, capacité à faire, expérience, âge ;
- de facteurs collectifs : qualité de l'information, part d'initiative, qualité de l'accompagnement, confiance accordée.



© N. Lebastard

*Accompagner les enfants et les adolescents dans la réalisation de leurs projets, les impliquer dans toutes les dimensions de la vie du centre de loisirs, telles sont les missions ambitieuses dévolues à l'animateur. La participation des enfants et des adolescents est au cœur du projet de formation BAFA (Brevet d'aptitudes aux fonctions d'animateur) et BAFA (Brevet d'aptitudes aux fonctions de directeur), elle constitue une sorte de fil rouge de ces parcours. Comment un animateur se prépare-t-il à la faire vivre ?*

# L'appétit de la participation vient... en participant !

## Vivre la participation, être acteur de sa formation

**P**our Julie et Noémie, avant d'aborder le principe de la participation des enfants, il convient de placer les stagiaires au cœur du processus de formation.

« La possibilité pour chaque stagiaire de formuler son projet individuel de formation dès le début est essentielle » affirme Thomas C. « C'est l'occasion de prendre conscience de son propre potentiel pour l'exercice du rôle d'animateur ainsi qu'une invitation à se projeter activement vers de nouvelles acquisitions. »

Toutes les dimensions du projet de session peuvent être investies par les stagiaires : construction du programme de stage ; conception et organisation du vivre ensemble ; conduite de séquences de formation ; évaluation de la mise en œuvre du projet de formation ; évaluation du projet individuel de formation.

Tout le stage devient alors un espace de participation. « Faire vivre la participation tout au long de la session, c'est permettre aux stagiaires d'en comprendre les enjeux, d'en percevoir l'intérêt, d'en ressentir le plaisir et ainsi, d'être motivés pour la faire vivre aux enfants. »

Plusieurs actions facilitent l'itinéraire du stagiaire acteur de sa formation :  
 – création d'espaces d'expression des attentes de chacun et instauration d'espaces d'échanges réciproques de connaissances ;  
 – choix de jeux coopératifs, de découverte de l'autre ;  
 – aménagement des espaces.

On peut aussi veiller à ce que soient mis en place, chaque jour, des temps dédiés au « vivre ensemble » proposés, conduits et évalués par les stagiaires, avec le soutien des formateurs.

L'énergie des équipes est mobilisée pour instaurer un climat de respect et de confiance, mettre en œuvre une pédagogie de la réussite dont chaque membre du groupe est garant, et rendre ainsi possible la prise d'initiatives en toute confiance. Les formes de travail amenant les stagiaires à s'organiser et rechercher les ressources par eux-mêmes, sollicitant leurs contributions et mobilisant les intelligences multiples sont systématiquement privilégiées.

## Poser les fondations et comprendre l'ambition

Des contenus de formation viennent étayer ces démarches. Il s'agit de convaincre les stagiaires de faire une place aux enfants dans la conception et la concrétisation des projets d'animation. Cela passe aussi par une phase de définition de la notion de participation (avec notamment l'échelle de Hart – voir p. 7). Lors des temps de formation dédiés à la connaissance de l'enfant, ce sont les potentiels et capacités des enfants qui sont mis en exergue. Enfin, la formation

permet de s'entraîner à intégrer la participation des enfants dans le cadre des séquences d'activité ou des projets conçus et présentés par les petits groupes de stagiaires.

## Les bénéfices partagés

Faire vivre la participation requiert l'adhésion des individus et ne peut se faire sans confiance mutuelle. Les stagiaires, peu coutumiers du fait, peuvent parfois se montrer méfiants ou incrédules quant à la sincérité de notre démarche. Lorsque les appréhensions sont levées et les intentions comprises, ils trouvent leur espace de réalisation, donnent du sens à leurs actes et en mesurent l'impact. En exprimant leurs potentiels, en mobilisant leurs compétences au service de l'intérêt collectif et de leur projet personnel, ils prennent conscience de leur pouvoir de transformation et s'en saisissent avec enthousiasme et sérieux.

Pour les formateurs, faire le pari de la participation des stagiaires, c'est se sentir en cohérence avec les valeurs de l'éducation populaire que portent les Francas. C'est aussi saisir les opportunités de débats, de rencontres et de partages en marge du « programme officiel » de la session. C'est surtout faire la démonstration du potentiel de la jeunesse et contribuer par l'action, à la formation citoyenne, en stimulant et en accompagnant l'engagement. ■

Contributeurs, responsables de session :

**Julie Vignon** (Pays de la Loire)  
**Gauthier Stoltz** (Bourgogne)  
**Noémie Lebastard** (Aquitaine)  
**Thomas Carme** (Île-de-France)  
**Catherine Rouillard** (Rhône-Alpes)

Avec la complicité de :  
**Virginie Renou** (Pays de la Loire)  
**Patricia Rabelka** (Bourgogne)  
**Frédéric Perez** (Île-de-France)

Rédaction :  
**Patricia Langoutte**

## Témoignages



### Pierre, stagiaire

« Le cadre posé pendant le stage nous a permis de créer notre stage. C'est très intéressant, nous avons pu facilement échanger sur nos pratiques. Créer des groupes où les enfants participent pour choisir leurs vacances me semble désormais essentiel. »



### Laurie, stagiaire

« Ce que nous avons vécu sur le stage me donne envie de faire des projets d'enfants. Je sais comment tempérer et réguler les groupes. L'important est de les faire participer à la vie du centre de loisirs. »



### Thomas B., formateur

« Inciter les stagiaires à la prise d'initiatives, à l'autonomie, cela demande aux formateurs de savoir leur donner envie, de leur faire confiance, tout en faisant preuve de capacité d'adaptation. Rendre le stagiaire acteur de sa formation c'est l'amener à avoir une réflexion sur l'impact de son action, sur l'intérêt d'une participation active, afin qu'il initie la même démarche avec les groupes d'enfants qu'il encadrera. »



Interview  
des jeunes  
de Cajarc (Lot)

“ Chaque  
enfant,  
chaque jeune doit  
être considéré  
comme un membre  
de la cité

La dimension éducative s'appuie sur la pédagogie du projet. Elle se développe quand les enfants et les adolescents s'emparent d'un projet et contribuent à sa construction, à son exécution et à son évaluation. Dans le cadre des Associations temporaires d'enfants citoyens (ATEC), les initiatives concernent aussi bien une action avec des personnes porteuses d'un handicap, que l'organisation d'un camp à la neige ou un projet de solidarité internationale.

La dimension sociale réside dans l'objectif d'amener les enfants à jouer un rôle actif dans la société locale afin de pouvoir les préparer à tenir leur rôle de citoyen dans celle qu'ils auront à vivre. Ainsi leur participation à la vie de la cité et à la prise en charge des activités qui les concernent apparaît comme un vecteur du vivre ensemble et d'intégration sociale. Les enfants et adolescents sont amenés à jouer un rôle actif au sein du centre de loisirs, de l'école, du quartier, de la ville.

La dimension politique est présente quand elle inscrit les enfants et les adolescents dans la gestion et la transformation de la cité. Ainsi, dans les conseils d'enfants et de jeunes, les enfants proposent et mettent en vie des projets à l'échelle du territoire. Par exemple, un conseil d'enfants peut décider de donner aux personnes n'ayant pas de jardin l'occasion de travailler la terre en créant des parcelles à cultiver. Dans ce cas, le projet s'adresse à l'ensemble de la population et relève de l'intérêt général. Parfois, des conseils d'adultes sollicitent les conseils d'enfants sur le dossier de construction d'un équipement, un Plan de déplacement urbain ou un Projet éducatif territorial. Les enfants, avec leur regard et à leur hauteur, sont reconnus comme porteurs de savoirs et « d'expertise d'usage » sur leur propre vie, leur école, leur centre de loisirs, la commune. Enfin, les enfants et les jeunes peuvent contribuer à la construction de politiques publiques territoriales. Des communes ont, par exemple, décidé de revisiter leurs actions en direction de la jeunesse avec les jeunes.

progressivement  
autonome.  
Cela suppose que  
nous reconnaissons  
à chaque enfant,  
à chaque jeune,  
des droits qui  
leur permettront  
d'exercer  
les compétences  
qu'exigent  
les devoirs que  
nous n'hésitons pas  
à leur imposer.

Pierre de Rosa,  
1986



#### AU QUOTIDIEN AU CENTRE DE LOISIRS

La participation peut se construire au quotidien autour de trois axes.

D'abord l'information : elle permet de donner aux enfants des repères sur leur environnement. Les démarches doivent favoriser la recherche, l'analyse, la compréhension ainsi que la création et la diffusion d'informations. Tous les supports d'information sont mobilisables : affiche, journal, vidéo, radio, site Internet, blog, médias sociaux.

Ensuite l'implication : cela dépasse le simple choix d'activités pour se situer dans la mise en œuvre de projets d'enfants dans lesquels ils sont impliqués dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation. La durée des projets est variée : une soirée avec les adolescents, un jardin pédagogique avec les plus jeunes, un échange international.

Enfin la concertation : elle s'exerce dans des moments formalisés sur la vie quotidienne, les activités, les repas, les relations entre enfants et enfants et adultes, le rythme de vie, l'aménagement des espaces. L'espace de concertation prend appui sur l'échange d'informations, l'écoute, la prise en compte de l'avis des enfants, la présentation et l'explication du projet ainsi que des choix des adultes.

#### VIVRE LA PARTICIPATION

La participation est un droit. C'est un droit à exercer et à faire vivre dans les espaces de vie des enfants.

Tous les enfants doivent avoir la possibilité d'accéder à des expériences et à des espaces de participation, que ce soit à l'école, au centre de loisirs, dans une association ou dans la commune.

Il se joue à la fois l'éducation à la citoyenneté et à la démocratie, l'implication des enfants et des adolescents par la participation aux décisions qui les concernent, et donc, la reconnaissance de leur place dans la société. ■

Jean-Luc Dailcroix, Directeur des Francas de la Loire  
jean-luc.dailcroix.francas42@wanadoo.fr

# La participation des enfants et des adolescent(e)s à la vie sociale : clé de l'éducation à la citoyenneté et à la démocratie

*La pratique de la participation est-elle une activité comme une autre ? La participation peut-elle se limiter à l'expression des enfants sur l'activité ou sur la vie quotidienne ? Comment porter un autre regard sur l'enfant dans sa capacité à être un membre actif du centre de loisirs, de l'école et de la vie locale ? Comment s'y prendre au quotidien ? Voici quelques questions qui se posent aujourd'hui. Essayons de nous donner quelques points de repères.*



© Francas, AD 09

## UN DROIT

La Convention internationale des droits de l'enfant leur reconnaît des droits de protection, de prestation et de participation. Les articles 12 à 15 leur garantissent le droit d'exprimer librement leur opinion sur toute question les intéressant, la liberté de pensée et la liberté d'association. Le Projet éducatif des centres de loisirs doit préciser notamment les modalités de participation des mineurs.

## LA PARTICIPATION AU CROISEMENT DE PLUSIEURS ENJEUX

Dans le processus de développement de la personne humaine, l'enfance est une période déterminante et la participation active, quel que soit son âge, est indispensable à son développement. La mise en œuvre de la participation permet de reconnaître les enfants comme des « individus capables » pour lesquels il faut construire les conditions concrètes d'exercice de leur participation en tenant compte de leurs âges, de leurs besoins et de leurs idées.

## CONSTRUIRE LES CONDITIONS CONCRÈTES D'EXERCICE DE LA PARTICIPATION À PARTIR DE QUATRE APPROCHES

Ces approches se complètent et s'enrichissent les unes et les autres. Elles montrent que la participation des enfants se construit par des projets et des actions d'une grande diversité.

La dimension pédagogique est liée à la démarche mise en place pour permettre à l'enfant de construire ses propres savoirs en choisissant son activité, en prenant une part active à sa réalisation et en expérimentant.

## UN SUJET D'ACTUALITÉ

La Caisse nationale d'allocations familiales, dans sa circulaire de juin 2012 relative à l'animation de la vie sociale, pose « la participation des usagers-habitants comme un principe incontournable. Elle concerne les usagers, les habitants, les familles, y compris les enfants et les jeunes ainsi que les bénévoles. »

Dans la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine de février 2014, le principe de co-construction de la Politique de la ville avec les habitants est inscrit pour la première fois dans la loi. Les habitants des quartiers doivent être des acteurs à part entière des projets. Des conseils citoyens seront instaurés.

## UNE ORIENTATION CONSTANTE DES FRANCAS

Pour les Francas, depuis leur création, préserver et créer des espaces civiques donnant toute sa place à l'enfant et à l'adolescent dans la vie sociale est une constante.

Dans le cadre des élections municipales de 2014, ils ont proposé de développer la participation et la prise en compte de la parole des enfants au niveau local. Ces derniers doivent pouvoir être acteurs de leur propre éducation, de leur(s) espace(s) de vie et des politiques publiques les concernant.

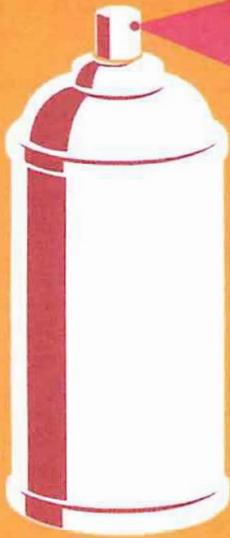
## La Convention des droits de l'enfant

Pour découvrir les articles 12 à 15 de la Convention des droits de l'enfant, rendez-vous sur le site : <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx>



© Francas, AD 81

Les élèves de grande section maternelle de Roquecourbe découvrent l'Asie (voir article p. 16).



# dealer2mots

plateforme  
numérique  
participative,  
d'expression  
et de consultation

pour tous les jeunes gardois !

*Le support numérique s'adapte aux pratiques et usages des jeunes. Il est également un vecteur facilitant l'échange et l'expression. Grâce à cette plateforme, les jeunes peuvent poster leurs messages, partager de la ressource, leurs vidéos, leurs photos, communiquer leurs idées, leurs projets...*

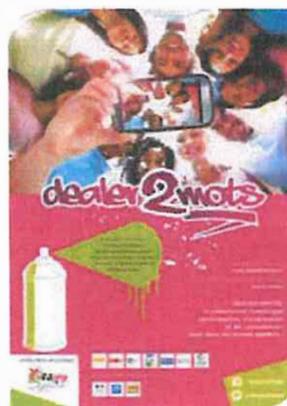
Dans un contexte marqué par le désintérêt du « politique », la banalisation des valeurs antirépublicaines, le repli sur soi, mais aussi dans une société qui renvoie souvent une image dévalorisée de la jeunesse, cette action se donne pour ambition de positionner les jeunes en tant que citoyens, en leur donnant la parole et en leur proposant de la faire entendre auprès du plus grand nombre, et plus particulièrement auprès des élus politiques et représentants institutionnels du département du Gard.

Dealer2mots permet donc non seulement de favoriser l'expression des jeunes et les échanges entre eux, mais aussi de construire un véritable dialogue entre les jeunes et les institutions du département, afin que les jeunes puissent être mieux impliqués dans les débats et décisions qui les concernent.

Pour cela, les gardois de 12 à 25 ans disposent de différents supports :

- le site Internet [www.dealer2mots.fr](http://www.dealer2mots.fr) ;
- des applications smartphone sous Android et ios ;
- une présence sur les réseaux sociaux (Facebook et twitter).

Dealer2mots donne aussi à voir que les jeunes sont engagés, attachés aux valeurs du vivre ensemble, et qu'ils sont des acteurs et une ressource essentielle pour construire la société d'aujourd'hui et de demain.



#### RECUEILLIR, VALORISER, PORTER LA PAROLE DES JEUNES

Grâce à Dealer2mots, les jeunes prennent la parole sur les sujets qui les concernent (donner un avis, prendre position, faire des propositions...) en s'exprimant sur la vie quotidienne et citoyenne (culture, loisirs, santé, logement, orientation...). Ils trouvent un espace d'échanges numériques et de libre expression, font la promotion d'initiatives et disposent de ressources et d'informations facilitant leur engagement et leur participation.

Une journée de restitution des propositions formulées et des idées développées sera organisée en présence des élus et décideurs locaux au premier trimestre 2017. Le but : faire en sorte que ces acteurs politiques prennent en compte, dans leurs propositions et dans la construction des politiques publiques, ces suggestions.

Cette action est portée par le CRAJEP (Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire) Occitanie, en appui de plusieurs associations de jeunesse et d'éducation populaire membres de son antenne gardoise, et avec le soutien de divers partenaires institutionnels du département (Caisse d'allocations familiales, conseil départemental et Direction départementale de la cohésion sociale).

L'association départementale des Francas du Gard assure le pilotage technique de l'action sur le département. ■

**Jérôme Abellaneda**

Directeur départemental des Francas du Gard  
[direction@francas30.org](mailto:direction@francas30.org)

Dealer2mots permet de favoriser l'expression des jeunes et les échanges entre eux, mais aussi de construire un véritable dialogue entre les jeunes et les institutions du département.

# Les animateurs formés à l'éducation 3.0

*Avec l'opération « D-clics numériques », la Ligue de l'enseignement, les Cémea et les Francas, s'associent pour former les animateurs aux enjeux et aux pratiques du numérique.*



## Formations D-clics

Plusieurs offres de formations D-clics numériques existent. Pour savoir où les trouver, une carte interactive est à votre disposition sur : <http://d-clicsnumeriques.org/carte-interactive/>  
Pour avoir plus d'informations sur l'opération D-clics numérique : <http://d-clicsnumeriques.org/>

**C'**est un fait, les enfants et les jeunes vivent et grandissent dans une société devenue numérique. La place d'Internet, de l'image, des smartphones et autres nouvelles technologies de l'information et de la communication, bouleverse notre rapport au monde et aux autres. Pour les éducateurs que nous sommes (parents, enseignants, animateurs...) c'est un défi qui s'impose. Il s'agit de comprendre ces nouveaux « tuyaux » pour les aborder avec une démarche active, se les approprier pour en saisir les enjeux : dans quelle mesure ces nouvelles technologies contribuent-elles à l'éducation et à la socialisation des jeunes ? En quoi constituent-elles de puissants outils de créativité, de partage, de valorisation de l'expression des jeunes ? Quelles en sont les limites, les risques, les dérives ?

Éduquer au numérique, c'est prendre en compte toutes ses dimensions. C'est savoir prendre du recul pour apprendre à utiliser ces outils de manière raisonnée. Médias sociaux, photo, vidéo, coding, jeux vidéo... font partie intégrante de la vie des jeunes. Le rôle des éducateurs est de permettre à chacun de devenir acteur plutôt que consommateur, d'être capable d'utiliser ces technologies en toute conscience.

### DÉCOUVRIR, DÉCRYPTER, DIFFUSER...

L'enjeu est de former ceux qui interviennent dans les temps de loisirs. Trois fédérations d'éducation populaire se sont ainsi associées pour imaginer l'opération « D-clics numériques » : la Ligue de l'enseignement, les Francas, et les Cémea.

Après plusieurs formations nationales de formateurs, les sessions D-clics en direction des animateurs se sont multipliées localement avec l'objectif de former plus de 6 000 animateurs. Les ressources déjà existantes sont versées dans le pot commun et de nouveaux outils et supports sont élaborés pour proposer aux animateurs des parcours clés en main.

Trois axes sont privilégiés : l'image numérique (photo et vidéo), les médias sociaux et les jeux vidéo. Chaque fois, les animations sont organisées autour de trois objectifs : découvrir, décrypter et diffuser. Un tronc commun permet, par le jeu, d'aborder avec les jeunes les enjeux du numérique et de susciter le débat. Le thème est profondément ancré dans leur quotidien.

Les discussions, animées de manière ludique, s'ouvrent facilement. Big data, droit à l'image, cyber-harcèlement, publicité ciblée... les sujets fusent aussi vite que le web de dernière génération. Le fait d'en débattre ensemble est probablement la première vertu de l'opération. Puis les parcours entrent dans leur partie plus technique avec la manipulation des outils. On découvre par exemple qu'un « simple » smartphone peut devenir l'outil parfait pour réaliser un court-métrage avec les enfants. Ou bien encore, qu'il est possible de créer une web-radio, support de diffusion de nombreux projets de jeunes.

Avec des animateurs bien formés, les technologies numériques deviennent une opportunité formidable pour que les espaces de loisirs, lieux non virtuels et bien ancrés dans le réel, restent l'endroit privilégié pour expérimenter, créer, partager et s'ouvrir au monde. ■

**Baptistin Vuillemot**

Chargé de projets aux Francas de Provence-Alpes-Côte d'Azur  
[bvuillemot@francaspaca.fr](mailto:bvuillemot@francaspaca.fr)

